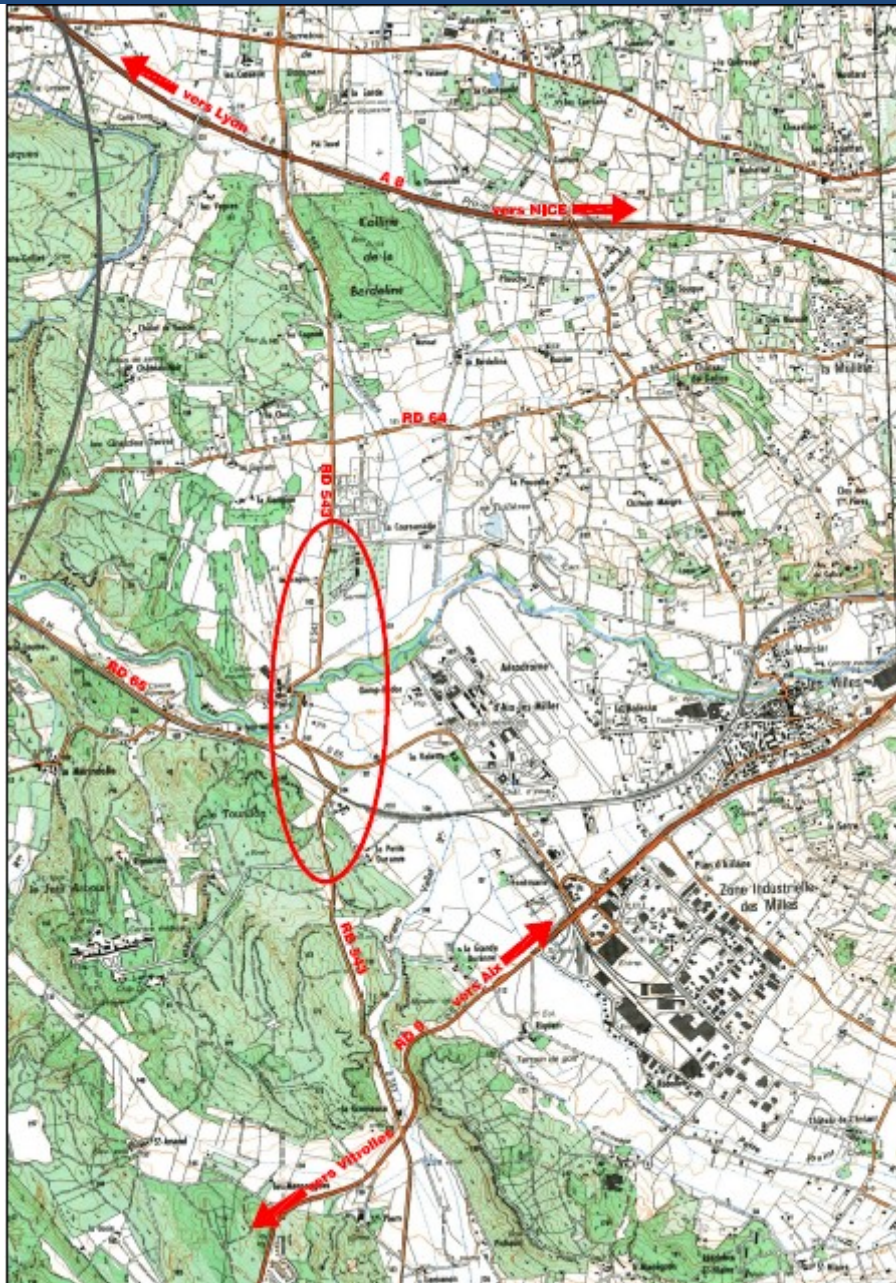


PLAN DE LOCALISATION DE L'OPERATION

Canton(s) : Aix en Provence

Commune (s) : Aix en Provence



	<p style="text-align: center;">OPERATION ROUTIERE STRUCTURANTE</p> <p style="text-align: center;">RD543 – DEVIATION DE SAINT PONS et suppression du PN n°7</p>	<p style="text-align: center;">mise à jour</p> <p style="text-align: center;">décembre 2019</p>	<p style="text-align: center;">page</p> <p style="text-align: center;">2/6</p>
---	---	---	--

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Situation actuelle :

Entre le carrefour d'accès à la Duranne et le carrefour avec la RD64, la RD543 est classée dans le réseau des voies économiques de liaison au schéma directeur routier du département des bouches du Rhône. Elle supporte un trafic de 12 000 vh/j, dessert les zones urbanisées de l'ouest Aixois (Duranne) et permet l'accès à la RD9 au niveau de l'échangeur de Lagremeuse, et à l'autoroute A51 via Plan de Campagne.

Toutefois, les caractéristiques routières de section de route très ancienne sont très réduites :

- Chaussée étroite et très sinueuse (chaussée de 5m)
- Franchissement de l'Arc au droit du hameau de St Pons au moyen d'un pont étroit dont le gabarit est limité à 13 tonnes.
- Franchissement de la voie ferrée Aix-Rognac par un passage à niveau (PN7)
- Carrefour dangereux avec la RD65

Par ailleurs, cette section de la RD543 ne permet pas la circulation des bus au niveau du pont sur l'Arc, ce qui pénalise fortement les possibilités de liaison par transport en commun de l'Ouest Aixois à partir du pôle d'échange des Milles (site de Plan d'Aillane).

De même, l'importance du trafic routier dégrade la qualité paysagère du site patrimonial du hameau de St Pons.

Objectifs et enjeux :

Il s'agit d'aménager la section en supprimant les points singuliers :

- passage à niveau N°7,
- la traversée du hameau de St Pons,
- franchissement de l'Arc et de la Jouine
- carrefour avec la RD65.

En outre, le projet doit favoriser le report modal VP/TC :

- o en créant des voies réservées aux transports en commun (pôle d'échange des Milles) depuis la RD65, jusqu'au carrefour du petit Arbois sur la RD543,
- o En aménageant une portion de la RD65 au voisinage du carrefour pour assurer le raccordement des voies réservées aux transports en commun à la RD65 en direction du pôle d'échange des Milles (élargissement de 2 ouvrages d'art).

Enfin, le projet doit intégrer la politique d'aménagement en faveur des cyclistes (Etats Généraux de Provence), notamment en réaménageant l'ancienne RD543 en traversée du hameau de Saint-Pons.

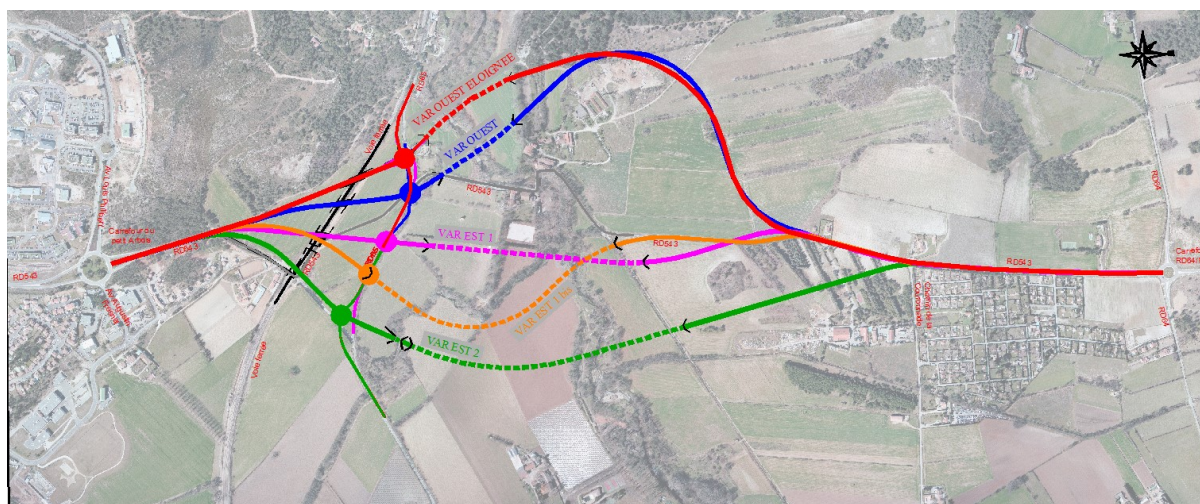
Programme de l'ouvrage :

- Aménagement entre la RD64 et le carrefour d'accès à la Duranne,
- Chaussée de 7.00 m avec surlargeurs multifonctionnelles de 2 m,
- Suppression du PN N°7, franchissement de l'Arc et de la Jouine par pont route,
- Déviation de hameau de St Pons,
- Regroupement des accès et rétablissement de toutes les communications
- Création de voies réservées aux transports en commun le long de la RD543, entre la RD 65 et le carrefour du petit Arbois afin de permettre le report modal VP/TC.
- Desserte des grands équipements.

LES VARIANTES A L'ETUDE

Canton(s) : Aix en Provence

Commune (s) : Aix en Provence



La variante ouest a été retenue par le Département le 25 octobre 2013, mais suite à la concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France un tracé modifié de cette déviation passant plus à l'ouest des relais de St Pons a été étudié en 2016.

Les compléments d'inventaires faunes flore nécessaires à l'élaboration du dossier de demande de dérogation pour destruction d'individus et/ou d'habitats (Dossier dit « CNPN ») ont démontré que le tracé Ouest retenu entraîne des besoins compensatoires conséquents en raison de forts enjeux écologiques et sur des territoires agricoles à forte dimension stratégique.

Ce niveau de contrainte appelle aujourd'hui à réévaluer au travers du prisme écologique les variantes de tracés précédemment étudiés. Une nouvelle concertation publique sera réalisée après l'actualisation du dossier d'Avant-projet.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'AMENAGEMENT

Longueur du tracé : 3 170 m

Profil en long :

Rayon minimal en angle saillant : 3000 m

Rayon minimal en angle rentrant : 2200 m

Déclivité maximale : 6%

Profil en travers type sur section courante sur 2 voies (catégorie R80) :

Chaussées : 7 m (deux voies de 3,50m)

Bande dérasée de droite revêtue de 2 m de large (accotements revêtus en enrobés)

Berme de 0.75m minimum

Profil en travers sur ouvrage courant de la voie ferrée :

La largeur des voies et des accotements revêtus en enrobés (2m) sont conservées sur l'ouvrage courant de la voie ferrée.

Profil en travers sur ouvrage non courant du franchissement de l'Arc :

La largeur des voies (2x3.50m) et des accotements revêtus en enrobés (2m) sont conservées sur le viaduc de franchissement de l'Arc

Voie réservée aux transports en commun :

Le projet intègre la création d'une chaussée à 2 voies de circulation réservée aux bus pour relier les zones d'activités de la Duranne et de l'Arbois au pôle d'échange des Milles (Plan d'Aillane).

La portion d'itinéraire TC concernée par le projet s'étend de l'avenue Louis Phillibert à proximité du giratoire du petit Arbois, jusqu'à la RD65 à proximité de son intersection avec la RD543.

	<p>OPERATION ROUTIERE STRUCTURANTE</p> <p>RD543 – DEVIATION DE SAINT PONS et suppression du PN n°7</p>	<p>mise à jour</p> <p>décembre2019</p>	<p>page</p> <p>5/6</p>
---	---	--	------------------------

PROGRAMMATION DE L'OPERATION

ESTIMATION PREVISIONNELLE DU COUT DE L'OPERATION

Etudes : 2 500 000 €

Acquisitions Foncières : 400 000 €

Travaux: 33 600 000 €

Total arrondi à 38 M€

PLAN DE FINANCEMENT (HT)

D'ores et déjà la Métropole Aix Marseille Provence a accepté de prendre en charge 20 % de l'opération.

	2020				2021				2022				2023				2024				2025			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Etudes PRE reprise dossier	■	■																						
Dossier d'enquêtes publiques			■																					
<i>enquête inter-services</i>				■	■	■																		
Avis Autorité environnementale						■	■																	
<i>Arrêté DUP</i>								■	■	■	■													
Acquisitions foncières										■	■	■	■	■	■									
Etudes POST enquête																								
DCE travaux et AO																		■	■	■	■	■	■	
Travaux																						■	■	■

AVANCEMENT DE L'OPERATION

Procédures administratives / études :

- Etude de la solution retenue : mi 2020
- Enquête publique : fin 2021
- DUP : 2022
- Début des travaux (2.5 ans) : mi 2025